

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/548  
23 septembre 1981  
ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session  
Point 3 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-SIXIEME SESSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE

Lettre datée du 22 septembre 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

A la requête de Son Excellence M. Hun Sen, vice-président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration en date du 21 septembre 1981 du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea sur la représentation du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et vous prie de bien vouloir faire circuler cette déclaration ainsi que cette note comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la  
République socialiste du Viet Nam  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

D E C L A R A T I O N

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DU KAMPUCHEA SUR LA REPRÉSENTATION DU KAMPUCHEA À L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Le 18 Septembre 1981, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a décidé de laisser les représentants de la bande des criminels Pol Pot - Ieng Sary - Khieu Samphan occuper le siège du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies. Le Ministère des Affaires Étrangères rappelle une fois de plus la position de la République Populaire du Kampuchea au sujet de la représentation du Kampuchea à l'ONU.

1. Le soi-disant "Kampuchea démocratique" n'est plus qu'une bande de criminels rejetés et condamnés à mort par le peuple kampuchéen pour leur crime monstrueux de génocide. Ce régime sanguinaire, renversé par le peuple kampuchéen depuis le 7 janvier 1979, n'est plus qu'un cadavre politique puant ne contrôlant ni territoire, ni population, ni administration. Ses prétendus représentants ne représentent en fait que des criminels du génocide d'une barbarie sans précédent dans l'histoire et des bandits de grand chemin opérant le long de la frontière kampuchea-thaïlandaise pour perpétrer des crimes et des actes de piraterie à l'encontre du peuple kampuchéen.

2. Comme tout le monde le sait, après le renversement de la clique Pol Pot - Ieng Sary, instrument docile de la politique expansionniste des milieux dirigeants de Pékin, le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea, bénéficiant du soutien du peuple, gère effectivement les affaires du pays, poursuit une politique étrangère de paix, d'amitié et de large coopération avec tous les pays sans distinction, a un régime politique en conformité avec les principes de la Charte de l'ONU, visant à maintenir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea élu par les représentants du peuple du Kampuchea, représente légalement et légitimement le peuple kampuchéen. Lui seul dispose de toutes les compétences effectives pour honorer les engagements internationaux et s'acquitter des obligations de membre de l'ONU.

3. La décision de la 36<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies est donc contraire à la réalité actuelle au Kampuchea, à la volonté et aux intérêts du peuple kampuchéen, elle va aussi à l'encontre de l'esprit de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de la justice, de la morale et des principes du droit international, et constitue une humiliation pour la mémoire des trois millions des Kampuchéens sauvagement massacrés par ce régime. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea condamne énergiquement cette décision qui ne fait qu'encourager les expansionnistes chinois, les impérialistes américains et leurs alliés dans leurs menées pour ressusciter le cadavre du "Kampuchea démocratique" afin de perpétrer à nouveau le génocide du peuple Kampuchéen.

4. Le Gouvernement de la République Populaire du Kampuchea exprime ses sincères remerciements envers tous les pays amis qui ont défendu à la présente session de l'Assemblée Générale la juste cause du peuple kampuchéen, les principes de la justice, de la morale et du droit international./.

PHNOM PENH, 21 Septembre 1981

---